





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-308**

Séance publique du

21 juillet 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1241696-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MUSÉUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : MUSÉUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle conserve des collections de sciences naturelles, riches de plus de 500 000 spécimens et mène une politique active de valorisation de ces collections à la fois auprès du public le plus large, mais aussi de la communauté scientifique. Cette valorisation passe, entre autres, par l'inventaire et la numérisation des spécimens afin d'en faciliter la consultation et les rendre accessibles sur le portail de l'infrastructure ReColNat, base de données nationale des collections naturalistes.

Depuis plusieurs années, dans le cadre du programme national d'informatisation et de numérisation des collections naturalistes des musées, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation peut apporter un soutien aux musées en région afin d'alimenter la base ReColNat.

En bénéficiant de cette aide, le Muséum d'Aix a pu financer le contrat d'une botaniste et participer au programme national de numérisation des collections naturalistes. Ainsi, plus de 55 000 planches d'herbiers ont été numérisées et sont aujourd'hui consultables sur internet. Cette aide a également permis l'acquisition de matériel de conservation et de traitement des collections et d'assurer la pérennité des collections du Muséum.

Pour l'année 2024, une nouvelle demande de financement de 35 000 € est donc faite auprès du Ministère afin de financer le contrat de la botaniste en charge de l'inventaire et de la

numérisation et d'acheter le matériel nécessaire à l'étude et à la bonne conservation des collections. Cette subvention permettra au Muséum de poursuivre sa mission d'inventaire de ses collections patrimoniales, en particulier celles des cryptogames (mousses et lichens) dont la valeur scientifique est très importante.

Par ailleurs, ce travail d'inventaire permettra d'acquérir des données essentielles pour une meilleure connaissance de la biodiversité locale qui pourront être utilisées dans le cadre d'un atlas de la biodiversité communale.

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à demander au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, une subvention de 35 000 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser la recette de 35 000 € TTC relative à ces actions.

DL.2023-308 - MUSÉUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

